



MONTBRUN-LAURAGAIS

Haute-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 24/05/2015

Présents : BOLET Aurélia, BOLET Gérard, BUSBY Stéphane, FAUCOUP Gil, GUYET Chantal, MONIER Catherine, ROUGET Christian, SCHIAVON Frédéric,

Pouvoirs : BIGEONNEAU Didier à M. BUSBY, CAMBONIE Florence à Mme MONIER, REVERDY Sylvie à M. BOLET, SALOMÉ Laurence à Mme GUYET

Absente : FONT Nathalie, SALEM Décio, SENAC Gilbert

Mme MONIER a été élue secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

D2015/14. COMPTE DE GESTION 2014

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

D2015/15. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 :

Fonctionnement

Dépenses : 354 806,10 €

Recettes : 427 040,53 €

Excédent : 72 234,43 €

Investissement

Dépenses : 53 618,21 € (dont 53 618,21 € de dépenses réelles et 0,00 € de dépenses d'ordre)

Recettes : 145 431,93 € (dont 145 431,93 € de recettes réelles et 0,00 € de recettes d'ordre)

Excédent : 91 813,72 €

Compte tenu des reports de l'exercice 2013, soit + 32 350,06 € en fonctionnement et - 83 443,60 en investissement, le résultat de clôture de l'exercice 2014 se monte à + 112 954,61 €.

A la suite de cet exposé, M. le Maire se retire et Mme Monier, adjointe, met au vote le compte administratif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif communal de M. le Maire pour l'exercice 2014.

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

2015/16. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 234.43 E
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	32 350.06 E
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	104 584.49 E
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 E
R 001 (excédent de financement)	8 370.12 E
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	0.00 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
Besoin de financement F = D + E	0.00 E
AFFECTATION = C = G + H	104 584.49 E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 E
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	104 584.49 E
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 E

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

2015/17. MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCE DU SITPA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES PERSONNES AGÉES)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil syndical du SITPA, par délibération du 26 février 2015, a donné son accord pour le retrait de la commune de Saint Rome et l'adhésion de la commune de Bordes de Rivière au sein du périmètre de compétence du Syndicat.

Conformément aux principes d'intercommunalité, les conseils municipaux des communes membres du SITPA doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de ces nouvelles communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le retrait de la commune de Saint Rome et l'adhésion de la commune de Bordes de Rivière au sein du périmètre de compétence du SITPA.

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ?h ?.

Table des matières et liste des délibérations

<i>Procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2015.....</i>	<i>1</i>
<i>D2015/14. Compte de gestion 2014.....</i>	<i>1</i>
<i>D2015/15. Compte administratif 2014.....</i>	<i>1</i>
<i>2015/16. Affectation du résultat 2014.....</i>	<i>2</i>
<i>2015/17.Modification du périmètre de compétence du SITPA (Syndicat Intercommunal de transport des Personnes Agées).....</i>	<i>2</i>
<i>Questions diverses.....</i>	<i>3</i>

G. Bolet <i>Maire</i>	D. Salem <i>Adjoint Absent</i>	C. Monier <i>Adjointe</i>	D. Bigeonneau <i>Pouvoir à M. Busby</i>	A. Bolet
S. Busby	F. Cambonie <i>Pouvoir à Mme Monier</i>	G. Faucoup	N. Font <i>Absente</i>	C. Guyet
S. Reverdy <i>Pouvoir à Mme Bolet</i>	C. Rouget	L. Salomé <i>Pouvoir à Mme Guyet</i>	F. Schiavon	G. Sénac <i>Absent</i>